

Régis Rémy publie *CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION* Rej

Dans son ouvrage, Régis Rémy fait sienne l'expression « *Comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va* » et revisite les liens entre le métier de CPE et son histoire. À l'appui d'un corpus documentaire le plus souvent inédit et de portraits d'acteurs trop méconnus, il montre en quoi ce métier s'est au fil des ans rendu indispensable au système

ces idées sont reprises par certains mouvements de la Résistance et syndicaux (la CGT) mais aussi par de nombreuses personnalités ayant refusé de faire allégeance à Vichy. Les premiers gouvernements mettent en place une politique de prise en charge éducative de la jeunesse.

C'est dans ce contexte qu'un certain nombre de centres apprentissage, alors dotés d'une relative autonomie, « inventent » le conseiller, organisent les vacances et les activités

périscolaires voulues comme moyen d'éducation.

**L'US :** *Quel rôle a joué l'Inspection Générale Établissement et Vie Scolaire (IG-EVS) dans l'accompagnement de la construction de l'identité professionnelle des CPE dans les années 50-70 ? Comment expliques-tu l'éloignement progressif de cette IG-EVS avec les acteurs du terrain ?*

**R. R. :** Le rôle de l'IG s'inscrit dans le mouvement général de rénovation de l'école apparu à la fin de la guerre. Son implication pour mettre un terme au surveillant général au profit d'un métier de l'éducation est totale jusqu'en 1972. Au début des années 70, la volonté de retour à l'ordre prônée par le gouvernement post 1968 change la donne. L'inspection générale n'en contribue pas moins aux questions de formation et à la rédaction

de l'acte de naissance du métier : la circulaire de 1982. À partir de ce moment, le courant historique se perd progressivement et aucun indice ne montre une volonté de donner un second élan pour penser les dimensions nouvelles qui

affectent le métier (fin des internats, circulaire sur la Vie Scolaire en collège jamais appliquée...). La décentralisation, l'autonomie des établissements et la diversification du recrutement des IPR de vie scolaire achèvent ce changement d'attitude. Aller plus loin serait difficile mais on peut observer le cursus initial de nombre de ses membres (formation littéraire ou humaniste, provisorat, sensibilité aux questions de l'éducation). Aujourd'hui, le statut de l'IG semble davantage tributaire du politique.

**L'US :** *Ton livre « s'arrête » à 1993, avec l'entrée en IUFM : pourquoi ce choix alors que le métier a continué de traverser bien des soubresauts au long des années 2000 ?*

**R. R. :** L'année 1993 est un repère fort. Elle peut tout d'abord être considérée comme l'aboutissement du processus qui conduit au métier de conseiller en réunissant les conditions d'une formation de haut niveau dans un lieu commun avec les enseignants, une demande visionnaire posée dès son origine. La question d'un métier contribuant à la démocratisation est enfin tranchée par les textes de 1982 et 1989. Une phase d'évolutions socioprofessionnelles fortes se clôt : un seul corps, statut comparable aux professeurs, féminisation, etc.

Second aspect repère, celui du renouvellement de l'environnement de travail sous les effets de la massification

: majorité des emplois en collège, diminution de l'internat, nouveaux publics lycéens, droits des élèves et éducation à la citoyenneté, etc.

L'histoire ne s'achève pas en 1993 mais les données majeures de son exercice sont désormais réunies. Cette très longue période est à elle seule l'illustration des nombreux obstacles rencontrés par la profession.

« L'idée d'un conseiller d'éducation est mise en œuvre dès 1945. »

**L'US :** *Quel est le résultat de tes recherches sur l'origine du terme « conseiller d'éducation » ?*

**Régis Rémy :** L'idée d'un « conseiller d'éducation » est mise en œuvre dès 1945 dans certains centres d'apprentissage. Elle résulte de la convergence de thèmes présents à la période du Front Populaire (1936) et de sa réflexion sur l'école. Les notions de prise en compte de l'élève, de démocratisation scolaire, de formation globale (savoir, culture et citoyenneté) y sont dès cet instant associées.

**L'US :** *Au-delà des personnalités fortes évoquées, quelle a été la place des mouvements d'éducation populaire dans la construction du métier ?*

**R. R. :** L'éducation populaire s'est développée au XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours de mes recherches, j'ai été impressionné par l'ampleur de ce mouvement qui entend éduquer la classe ouvrière par l'école, « l'éducation permanente » et l'accès à la citoyenneté. Les mouvements de jeunesse et du scoutisme, confessionnel ou laïc (et même politique) qui depuis les années 20 se sont développés (les Éclaireurs de France), sont partie prenante de ce courant dont les CEMEA sont issus. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale

# ent par un acteur du métier

ères pour une histoire (1945-1993) - Acteurs et événements.

éducatif et à la réussite des élèves. Plus qu'un livre sur l'histoire de la profession, c'est une analyse pertinente de ses fondements éducatifs. Au fil des pages, l'apport des mouvements d'éducation populaire, celui des « pionniers-défricheurs », qu'ils soient professionnels, syndicaux ou institutionnels, à la construction de l'identité professionnelle est mis en lumière. En guise d'épilogue, l'auteur cerne quels sont désormais les enjeux qui s'ouvrent aux CPE, à l'heure où les derniers textes réglementaires devraient permettre de conforter l'assise d'une profession toujours en quête de (re)-connaissances.

**L'US :** *Que se passe-t-il après 1993 ?*

**R. R. :** Une autre phase s'ouvre, marquée par les alternances politiques et révélatrice de fragilités persistantes. Les CPE sont les premiers témoins d'une école en crise : réussite au bac en panne, mobilisations lycéennes (Contrat d'Insertion Professionnelle, réformes Allègre, loi Fillon, Contrat Première Embauche...) et dans certains établissements irruption massive des questions sociales. L'institution leur porte intérêt à travers des textes ou rapports (C. Care 1994 ; R. Blanchet 1998 – Vie de l'élève ; Débat sur l'École 2003). Le statut nouveau des personnels de direction et l'émergence d'un discours managérial coïncident alors avec la tentative de réorienter les CPE dans l'espace de direction.

**L'US :** *Tu dis que pour la première fois il y a continuité entre les textes réglementaires de 1982 et ceux de 2013-2015 ? Quelle importance cela a-t-il à tes yeux ?*

**R. R. :** L'évolution du surveillant général vers le métier de CPE est parfois présentée suivant une « logique lissée » de quatre textes successifs, mais cette présentation est insuffisante. Ceux de 1958 et 1965 introduisent des évolutions générales mais restent bien en deçà des attentes des courants rénovateurs de l'école et des organisations syndicales des surveillants généraux de Collège d'Enseignement Technique (circulaire et statut nouveau). Après la création du corps, la circulaire de 1972, récusée dès sa sortie, provoque une controverse durable qui conduit les CPE à définir leur activité professionnelle en lien avec les professeurs.

Seul le texte de 1982 établit un consensus par son centrage sur l'élève. Très ouvert dans ses interprétations, son élaboration à la fin des années 70 signi-

fie pourtant : internat, lycée (professionnel et polyvalent), homme... Le texte de 2015 mérite d'autres analyses mais en revendiquant sa filiation avec la circulaire de 1982, il apparaît comme le premier à conforter dans un contexte consensuel l'ancrage identitaire défini précédemment.

**L'US :** *Quels sont les enjeux et perspectives pour le métier après 2015, au-delà des revendications corpo ?*

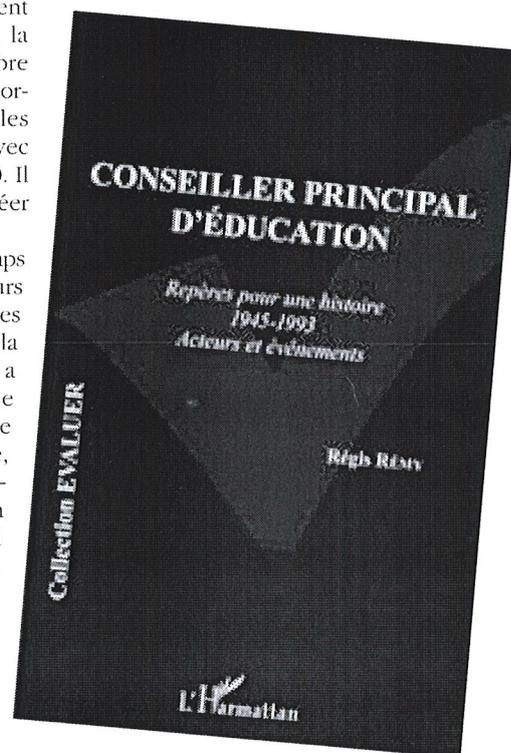
**R. R. :** Trois domaines me paraissent d'une grande priorité : régler enfin la question, lourde de sens, du nombre d'élèves par CPE, (dans un collège « normal », comment embrasser toutes les dimensions éducatives du métier avec plus de 400 élèves en responsabilité ?). Il est clair que le gouvernement doit créer quelques milliers de postes.

Ce livre montre comment au fil du temps les CPE ont affronté seuls, avec leurs syndicats, des périodes de controverses pour affirmer leur identité. Face à la solitude (relative) qui est la leur, il y a nécessité absolue que les CPE se regroupent et se dotent d'une structure de type association professionnelle, qui soit légitime aux yeux de la majorité, pour réfléchir et prendre en main le métier et ses évolutions. Même si les choses ont progressé du côté de la

reconnaissance de leur activité, ils sont, encore pour un certain temps, les mieux à même de cerner leurs problématiques professionnelles. Ils ont ainsi besoin d'un corps « d'experts » qualifiés, issus de leurs rangs pour clarifier et mettre en œuvre les principes élémentaires d'une formation et d'une pédagogie du « conseiller en éducation ».

Je n'oublie pas enfin la nécessité qu'ils s'appuient sur des organisations syndicales enseignantes pour faciliter l'existence d'un travail en commun avec les enseignants. ■

« Les CPE sont les premiers témoins d'une école en crise. »



Régis Rémy est diplômé de Lettres Modernes et de Sciences de l'Éducation. Il a été CPE dans divers établissements de l'académie de Caen et formateur à l'ESpé pendant 20 ans. Il a contribué à la fin des années 80 à l'animation dans cette académie d'un groupe de réflexion chargé de la formation continue des CPE. Il a publié (avec P. Sérazin et C. Vitali) en 2000 aux PUF *Les Conseillers Principaux d'Éducation* et coordonné *CPE : regards sur le métier* (ADAPT, 2008). Il a enfin été un élu du personnel et un militant actif du secteur CPE du SNES-FSU durant de longues années.